

Maître Benjamin NAUDIN

Avocat au Barreau

10, rue Rouvière – 13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.55.02.12

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

**D'UN APPARTEMENT de 66,85 m² situé au 6^{ème} étage (lot n° 28)
et D'UNE CAVE au sous-sol (lot n° 13)**

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13005),
35, rue Pascal-Ruinat, quartier Saint-Pierre

MISE A PRIX : 40.000 EUROS

Visite le Vendredi 30 Août 2019 de 11 h à 12 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille,
Palais Monthyon, au rez-de-chaussée, Salle n° 2 Toussaint Borély,
Place Monthyon, 13006 MARSEILLE

DÉSIGNATION GENERALE :

Il s'agit des biens et droits situés dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13005), 35, rue Pascal-Ruinat, cadastrés quartier Saint-Pierre, section 822 E n° 161 pour une contenance de 11 a 53 ca, tel que cela résulte d'un règlement de copropriété dressé et reçu aux minutes de Maître MARTEL-REISON, Notaire à Marseille, le 12 avril 1957, publié au 2ème Bureau du Service de la Publicité Foncière de Marseille le 7 mai 1957, volume 2439 n° 18, avec modificatif publié le 11 décembre 1957 volume 2547 n° 21, avec

modificatif publié le 20 mai 1959 volume 2821 n° 8, avec modificatif publié le 24 février 2006 volume 2006 P n° 1166.

DÉSIGNATION PARTICULIERE :

- LE LOT N° 28 :

Soit un appartement situé au 6ème étage à gauche de l'immeuble composé d'un hall d'entrée, une salle de séjour sur rue, une chambre sur rue, un water-closet, une salle d'eau, deux chambres, une cuisine donnant sur un balcon sur lequel se trouvent un lavoir et le vide-ordure et les 456/10.000° indivis des parties com-

munes générales.

- LE LOT N° 13 :

Soit une cave n° 13 située au sous-sol de l'immeuble et les 18/10.000° indivis des parties communes générales.

Le bien est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif dressé par la SCP PESSAH RAMPIN CLEMENT, Huissiers de Justice associés à Marseille le 14 novembre 2018 annexé au cahier des conditions de vente.

A la date du procès-verbal descriptif les lieux étaient loués pour un loyer mensuel de 775 € selon contrat de bail en date du 12 novembre 2015.

L'appartement a une superficie loi Carrez de 66,85 m².

La présente vente est poursuivie aux REQUETE ET DILIGENCES DU :

Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13005), 35 Rue Pascal Ruinat, agissant par son syndic en exercice la **SARL SOGEIMA**, Société de Gestion Immobilière et Administrative, au capital de 7.622,45 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n° 330 385 741 dont le siège social est 18, rue du Monastère, 13004 MARSEILLE poursuites et dili-

gences de son représentant légal en exercice audit siège domicilié, Ayant pour Avocat **Maître Benjamin NAUDIN** du Barreau de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement :

* Si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,

* Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros, établi à l'ordre de : Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

Pour de plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- au Cabinet de Maître Benjamin NAUDIN, Avocat au Barreau de Marseille, 10, rue Rouvière, 13001 MARSEILLE (Tél. : 04.91.55.02.12)

- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au rez-de-chaussée à l'accueil, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 22 juillet 2019

Benjamin NAUDIN